



M-5 - MAI 2022

# MILLAS

et VOUS

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MILLAS



Nouveau  
un centre  
de santé  
pluriprofessionnel  
pour Millas



**Comme vous le savez sans doute déjà, la situation face à Enfn le printemps ! Ou le printemps malgré tout et bientôt l'été...**

Après avoir sorti de la pandémie, au moment où nous tombons le masque et où le pass vaccinal est jeté aux oubliettes (sans la certitude d'être débarrassés de cette épidémie), nous voilà tous présipités dans un conflit majeur provoqué par l'attaque brutale de V. Poutine. Devant ce cortège d'horribles images, je pense particulièrement aux enfants qui ont porté le masque pendant des mois à qui doit expliquer, maintenant, ce qui se déroule aux portes de l'Europe...

Dans ce contexte, heureusement, la mobilisation des Français et des Millasais, fait chaud au cœur. Elle est à la hauteur des immenses besoins de ceux qui sont bombardés ou forcés de se déplacer. Une organisation efficace a été mise en place grâce aux Maires de France et la Protection Civile.

Nous remercions les Millasais-es, qui se sont portés volontaires et ont accueilli des réfugiés.

Nous avons voté le budget le 5 avril dernier : un budget difficile qui nous oblige à une grande rigueur dans son exécution. Tous les services sont mobilisés en ce sens.

Contrairement à un bruit qui circule véhiculé par la minorité municipale et malgré nos explications, les bâtiments de la maison de retraite ne sont pas vendus à un prix mais à l'établissement gestionnaire actuel, l'HEHAPAD d'ère autonome. Cette solution déquilibre lui permettra d'être rattaché aux enjeux du Grand Agglo. Cette vente permettra à la commune d'investir, entre autres, dans les locaux du prochain Centre de Santé qui devant ouvrir d'ici la fin de l'été et accueillir à terme quatre médecins généralistes, une infirmière en technique avancée de soins et des vacataires de médecins spécialistes.

Les incivilités (stationnement, dépôts sauvages, occupation du domaine public, état de la voirie ...) sont au cœur de nos préoccupations et après autant d'années de laxisme et d'inaction, l'acte est lourd, long et BUDGETIQUOUE ! En diffusion sur les réseaux sociaux des messages négatifs, on ne tire pas le village vers le haut. Bien au contraire. Vous trouverez dans cette édition un questionnaire qui nous permettra de mettre en place une véritable consultation citoyenne cadant les thématiques à mettre en avant mais aussi les projets structurants en relation avec l'entité Villes de Demain et Bourg Centre.

Ainsi oui, enfin le printemps et bientôt l'été ! Malgré tout, nous préparons différents événements et notamment la FERIA avec le Comité d'Animation Culturelle mais aussi différentes manifestations au lac et en centre-ville. Le 22 mai, la Dada des lacs (Dada des lacs) ouvrira la saison qui promet d'être riche. J'espère qu'on s'y retrouvera dans une ambiance joyeuse et fraternelle.

En ces moments encore difficiles, soyez assurés, entouré de mon équipe, de mon entier dévouement et ma totale détermination.

Jacques GARSAU,

Maire de Millas  
Conseiller Départemental Canton « Vallée de la Ter

www.mairie-millas.fr



**LA MAISON DU CITOYEN DE MILLAS**



Faire ses démarches au plus près de chez soi, avoir un conseiller pour répondre aux questions sur les droits, l'emploi, les jeunes et tout ce qui touche à la vie de tous les jours, voilà à quoi sert la Maison du citoyen. La ville de Millas, forte d'un tissu de près de 100 associations, foisonne d'actions associatives et citoyennes qui sont au cœur de sa vie culturelle, sociale sportive ou solidaire.

Après un an et demi de concertation et de travaux, le nouvel équipement a officiellement ouvert ses portes le 14 mars 2022, dans l'ancien Centre communal situé à Place Lafayette à Millas. Les acteurs citoyens peuvent en outre y trouver des dispositifs de formation et d'accompagnement, aide au montage de projets, mise en relation avec des partenaires par la ville ou sur ses outils de communication. Il est désormais le guichet unique du soutien municipal aux associations et aux porteurs de projets. Et au-delà, un lieu de rencontres, de vie sociale où s'élaborent et se mettent en œuvre les initiatives citoyennes.

**Infos pratiques**

Ouverte à Millas le 14 mars 2022, la Maison du Citoyen est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et assure un accueil téléphonique tous les jours de 14h à 17h. Vous pouvez trouver des renseignements et des aides à la réalisation de vos démarches administratives, la rédaction de courriel ou la constitution de dossiers.

La Maison du citoyen vous propose :

- Un conseiller numérique
- Des créneaux d'accueil sur rendez-vous
- Un écran public pour approfondir avec vous la rédaction de documents, vérifier et corriger des courriers, constituer des dossiers administratifs, rédiger des courriers personnels, des CV, ou des lettres de motivation.
- Des expositions et des réunions de présentation de projets de développement et évaluation de votre quartier.

Sur les questions de droit, la Maison du citoyen est là pour :

- Écouter, informer, renseigner quand on est victime.
- Aider sur un litige avec une administration ou à la défense de vos droits avec un délégué du Défenseur des Droits.
- Aider sur un litige avec un particulier ou un organisme privé avec un conciliateur de justice.

Informer, orienter et accompagner, dans les faits, au droit et à la lutte contre les discriminations et violences sexistes, les violences conjugales, l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Sur les questions d'emploi, des permanences sont organisées pour développer un accompagnement personnalisé et partager un pôle ressources : offre d'emploi, formation, aide à la rédaction de CV.



**PERMIS DE LOUER, SUR LE CENTRE ANCIEN EN VIGUEUR DEPUIS LE 1ER JANVIER 2022**

**Logement :**  
Comment le permis de louer fonctionne-t-il ?

Pour en finir avec les logements insalubres, la commune de Millas a voté lors du conseil municipal du 10 juin 2021, la mise en place d'un permis de louer, créé par la loi ALUR en 2014.

Comme dans la plupart des villages, notre centre bourg se dégrade, certains logements ne sont plus aux normes actuelles en matière d'isolation, électricité, plomberie, chauffage, ventilation, etc... et l'objectif de la municipalité est de réduire le nombre de logements insalubres à la location ou exposant les occupants à des risques manifestes.

Le permis de louer est un outil donné à la commune afin d'évaluer le droit de location. Ainsi, les villes peuvent imposer aux propriétaires de passer au préalable par une démarche administrative avant de pouvoir louer leur bien, pour ce faire, le conseil municipal doit définir un périmètre d'application consistant en des secteurs géographiques.

Ce sont les rues et quartiers comportant une part importante d'habitants délabrés qui sont ciblés. Sur le reste du territoire national, les propriétaires peuvent toujours louer librement leur bien. Toutefois, après de publier votre annonce, mieux vaut vérifier auprès de la mairie si le logement n'est pas situé dans l'un de ces secteurs.

Il s'agit donc d'une demande d'autorisation préalable de mise en location d'un logement à usage d'habitation prioritaire vide ou meublé sur le périmètre institué par la commune (centré autour : voir carte ci-dessous) à la commune (centré autour : voir carte ci-dessous) à la commune (centré autour : voir carte ci-dessous).

**Qui doit déposer cette demande ?**  
C'est au propriétaire du logement (bailleur ou mandataire) de déposer un dossier en Mairie avant la mise en location de son bien en cas de premier bail et à chaque changement de locataire (liste des pièces requises disponible auprès du service urbanisme de la commune).

**Instruction du dossier, délais de réponse et validité de l'autorisation**

À la réception du dossier complet, le service urbanisme prend contact avec le propriétaire afin d'organiser une visite du bien.

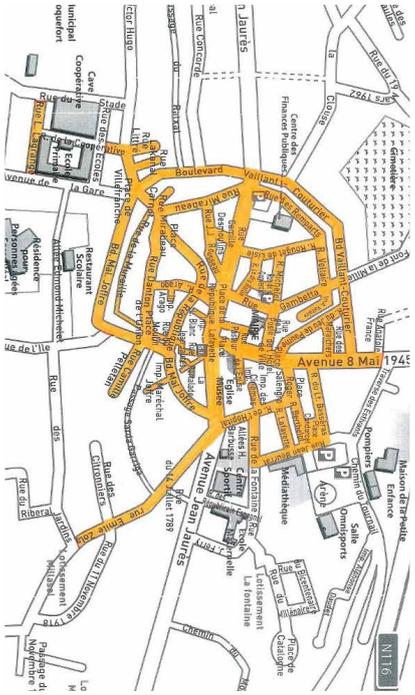
Cette visite gratuite est réalisée par des techniciens dont l'objectif est d'évaluer le logement à l'aide d'une grille de critères portant sur la sécurité et la salubrité du bien. Une commission, constituée d'élus et de techniciens, examinera les évaluations réalisées et statuera sur les suites à donner. La décision prendra alors une des trois formes suivantes :

- Autorisation sous conditions mentionnant les dysfonctionnements relevés et les travaux préconisés
- Refus avec prescription de travaux à réaliser pour y remédier (une nouvelle demande après travaux devra alors être déposée)
- La décision finale sera notifiée au propriétaire au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la réception du dossier complet.

**A RETENIR**

Aucun bail ne peut être signé dans le périmètre concerné tant que l'administration n'a pas autorisé la mise en location. L'absence de déclaration ou d'autorisation n'invalide pas un bail mais expose le propriétaire à des sanctions financières : amende de 5 000 € ; si récidive dans les 3 ans, ou location malgré un refus d'autorisation : amende de 15 000 €.

Contact service Urbanisme Mairie de Millas :  
Mail : [urb@mairie-millas.fr](mailto:urb@mairie-millas.fr)  
04 68 57 40 04



**ÉCLAIRAGE PUBLIC**



Comme annoncé, nous avons réalisé le remplacement des lampadaires à boules par des diffuseurs led de meilleure efficacité sur le parking de la promenade et sur les allées Barbusse.

**Détailances du luminaires**  
Si vous repérez un éclairage public en panne, vous êtes encouragés à le signaler auprès de votre mairie ou sur l'application CITYKOMI.

Pour ce faire vous aurez besoin du numéro de l'éclairage défaillant. Pour le trouver il vous suffit d'inspecter le poteau en question, ou le mur s'il s'agit d'un luminaire mural.

Ce numéro comporte 3 chiffres séparés de 4 autres chiffres séparés par un /.

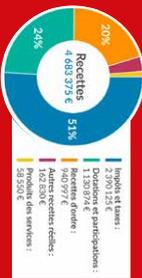
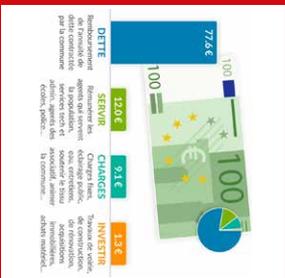
L'application de la mairie pour vous informer en temps réel !





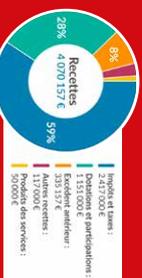
# BUDGET MUNICIPAL

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021



Les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 3,5% à la moyenne des communes de la même strate. Ce qui veut dire que nous ne pouvons entretenir correctement notre patrimoine (652€/hab vs 815€/hab). Concernant les recettes de fonctionnement, les dotations forfaitaires sont supérieures de 66% à la moyenne des communes de la même strate compte tenu du faible niveau de ressources des habitants de la commune (24€/hab vs 147€/hab).

## BUDGET PRIMITIF 2022



La reprogrammation de la dette permet de décaler 230 k€ de capacité d'autofinancement. Les investissements incontournables pour 2022 sont : la chaufferie de l'école maternelle, la restauration de l'église et la refonte de la rue des Oliviers et du chemin de la Coma.

**Claudia PERSON,**  
1<sup>re</sup> Adjointe - Chargée des finances

www.millais.fr

## SÉCURITÉ RENFORCÉE

**ASVP**  
Renforcement de la Police Municipale avec l'arrivée de 2 ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique), affectés non seulement à la surveillance de la voie publique mais aussi à la surveillance de l'environnement. « Nous avons inscrit ce nouveau dimensionnement du service de la police municipale dans notre programme lors de la campagne des élections municipales » rappelle Jacques Garrau, maire de Millas.

**Sécurité – Salubrité**  
Cetle nouvelle équipe a pour mission, la sécurisation piétonnière des entrées et sorties d'écoles, de faire respecter les règles de stationnement ainsi que le repavage et la verbalisation des actes d'insécurité et de comportements portant atteinte à l'image de la ville et à la salubrité publique. Les détecteurs camions, l'affichage sauvage, le dépôt d'ordures (le long de la rivière, en contrebas des routes ou au lac), l'inaccessibilité et l'encombrement des trottoirs gaisés par des stationnements gênants ou des containers poubelles sont autant d'infractions aux règles que ces agents ont pour mission de dénoncer. Mais la propre de notre village dépend de tous, les inciviles sont partout, nos agents techniques font leur travail et un petit geste citoyen peut rendre un grand service.

**Assurer la tranquillité**  
L'une des ames majeures des ASVP est leur connaissance de la ville et de ses habitants, un lien cultivé régulièrement au travers du dialogue avec les millaisais mais aussi en menant des actions de sensibilisation auprès des personnes vulnérables. Ces agents effectuent des rondes de surveillance afin d'assurer la tranquillité dans la commune.

**POLICE MUNICIPALE**  
Les compétences de la police municipale sont très larges. Elle agit en complète coordination et harmonie avec les policiers de la gendarmerie. Dans le cadre de son projet sécurité, on notera la finalisation de l'embauche cet été d'un 3ème policier municipal pour renforcer les effectifs.

**DISPOSITIF DE VIDÉO PROTECTION**  
En début d'année 2022, la commune de Millas entame l'étude sur le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur des zones et bâtiments fréquemment sujets à des dégradations. « Il y a la délinquance endogène mais aussi exogène », commente Olivier Sennarich, adjoint en charge de la sécurité. Il voit ici un moyen de accompagner au mieux les services de la gendarmerie. Ce déploiement de caméras se fait de pair avec "le développement de la participation citoyenne", insiste-t-elle.

**Les objectifs sont multiples :**  
Dissuader la survenue d'actes délictueux et ainsi contribuer à l'amélioration de la sécurité publique et au recul de la délinquance. La mise en place de la vidéoprotection permettra de compléter la sécurisation des voies de circulation, des passages piétons et des carrefours dangereux. Assurer une continuité du dispositif déjà existant sur les communes voisines. Le but est d'identifier si besoin dans l'important flux d'automobilistes circulant dans la vallée de la Têt, tout véhicule ayant un lien possible dans la commission d'actes délictueux voir criminel. Cela dit, il semblait que les Millaissois soient de plus en plus nombreux à adhérer à la vidéoprotection pour lutter contre les incivilités. Les images ne seront accessibles qu'à certaines personnes dûment habilitées par la préfecture et uniquement pour donner suite à la commission d'actes délictueux. Aucun moment ne sera possible de voir des espaces privés, seuls les espaces publics seront visibles.

Dès qu'un fait de délinquance se produira, sur la voie publique, les services de gendarmerie et les policiers municipaux auront la possibilité d'exploiter les images vidéo. Cela permettra d'identifier des personnes, de visualiser les plaques, d'immortaliser et d'analyser, les faits survenus. Tous ces éléments peuvent constituer une preuve matérielle dans une enquête judiciaire et tout cela est très encadré par la loi : seule la voie publique est filmée, les images sont floutées et les codes d'accès permettent de savoir qui a eu accès aux images, qui sont effacées au bout de 13 à 30 jours.

## LA VILLE DE MILLAS A VOTRE ÉCOUTE

### CADRE DE VIE

- D'une manière générale, qu'est-ce qui caractérise à vos yeux le cadre de vie de Millas ?**  
Cochez 1 réponse  
Le caractère « naturel » de la commune par la proximité des lacs et le massif de Força Réal  
L'ambiance villageoise, les places et l'architecture patrimoniale du centre-bourg  
Le paysage agricole environnant et la présence de bâtiments agricoles dans le village  
La présence de nombreux services et équipements de proximité (éducation, santé, commerces, sport...)
- Quels éléments constituent pour vous des nuisances ou des gênes dans votre vie quotidienne ?**  
Cochez 3 réponses, maximum  
La circulation dans le centre-bourg  
L'accès aux commerces et services  
La circulation dans les quartiers  
Le stationnement dans les quartiers  
Le mauvais état ou le manque de trottoirs  
L'absence de voies douces (vélos, piétons)  
Le stationnement à proximité des équipements publics (écoles, stade...)
- Quels sont les aménagements de l'espace public que vous souhaiteriez voir se développer dans le centre-bourg ?**  
Cochez 1 réponse  
Les espaces verts (parcs, squares)  
Les espaces d'animation (aires de jeux pour enfants, places avec du mobilier urbain)  
Les aires de stationnement
- Parmi les thèmes suivants, quels sont ceux auxquels votre ville doit attacher une importance toute particulière ?**  
Cochez 3 réponses, maximum  
L'éducation  
La santé et l'action sociale  
La culture  
Le sport  
L'aménagement urbain (mobilité, voirie, éclairage)  
La propriété  
La sécurité, la tranquillité publique  
L'emploi et l'insertion  
La mobilité et les déplacements au sein de la commune  
La solidarité et l'inclusion
- Fréquentez-vous les commerces présents dans le centre de Millas ?**  
Cochez 1 réponse  
Oui, très régulièrement  
Oui, mais très rarement  
Non
- Si non, pour quelles raisons ?**  
L'offre ne correspond pas à mes attentes  
Ce n'est pas pratique pour s'y rendre (stationnement, circulation)  
Le rapport/qualité prix n'est pas intéressant  
L'offre est plus intéressante dans les communes voisines
- Fréquentez-vous le marché sur les allées Barbusse le mardi matin ?**  
Cochez 1 réponse  
Oui, très régulièrement  
Oui, mais très rarement  
Non
- Si non, pour quelles raisons ?**  
L'offre ne correspond pas à mes besoins  
Ce n'est pas pratique pour s'y rendre (stationnement, circulation)  
Je ne sais pas qu'il y avait un marché le mardi matin  
Je ne fréquente pas les marchés  
Autres, précisez : .....
- D'après vous, manquent-ils des commerces à Millas ?**  
Oui  
Non  
Si oui, lesquels ? cochez plusieurs réponses  
Boutique d'habillement  
Boutique de produits locaux  
Habillerie, chaussures  
Bijouterie  
Orfèvrerie  
Petit bricolage, quincaillerie  
Électronique, multimédia, informatique  
Restauration rapide (pizza, crêperie)  
Restauration traditionnelle  
Librairie, papeterie  
Téléphonie  
Autres : précisez .....



La ville de Millas prépare un projet global pour les actions qui seront menées sur notre territoire jusqu'à 2026, dans le biais de deux grands projets territoriaux :

- le contrat Bourg Centre Occitanie, en partenariat avec la ville de Néfach
- le dispositif Petites Villes de Demain (PVD) pour la centralité de Millas.

Pour ce faire, un diagnostic de territoire est en cours de réalisation et nous voudrions avoir votre avis sur quelques thématiques afin de mieux connaître vos besoins.

Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire soit :

- en retournant à la mairie de Millas
- en remplissant le questionnaire en ligne sur le nouveau site de la mairie :

[www.millais.fr](http://www.millais.fr)

Vos réponses seront traitées de manière strictement anonyme. Toutes vos idées et opinions sont les bienvenues. Merci de prendre quelques minutes pour y répondre avant le 24 juin 2022

Pour toute question, vous pouvez contacter [pvd@roussillon-confient.fr](mailto:pvd@roussillon-confient.fr)

8. **D'après vous, quels sont les services qui manquent à Millas ?**  
**Cocher plusieurs réponses**  
 Services culturels (cinémas, salle de culture...)  
 Services administratifs  
 Services médicaux  
 Hébergement touristique  
 Hébergement sportif  
 Services de formation, enseignement  
 Autres services
9. **D'après vous, manquent-ils des services de santé sur la commune ?**  
 Oui  
 Non  
 Si oui, lesquels ? **cochez plusieurs réponses**  
 Médecine générale  
 Pédiatrie  
 Médecine dentaire  
 Médecine O.R.L.  
 Médecines spécialisées  
 Médecines ophtalmologiques  
 Infirmiers (soins à domicile)  
 Autres : précisez : .....

## EQUIPEMENTS

10. **Dans les domaines suivants, l'offre en équipements/services vous paraît-elle adaptée aux besoins ?**

	OUI	NON	Peut être amélioré
Installations sportives (stade, aires de jeux...)			
Équipements culturels (médiathèque, salle de spectacles...)			
Écoles primaires, maternelles			
Capacités d'accueil périscolaire			
Capacités d'accueil pour les personnes âgées			
Services publics			
Services de santé			
Services de aides aux démarches administratives			

11. **D'après-vous, quels équipements manquent-ils sur la commune de Millas ?**

## DEPLACEMENTS - MOBILITES

12. **Lors de vos déplacements dans Millas, quels modes de déplacement utilisez-vous ?**

Pour vous rendre ...	A pied/ à vélo	En voiture/ deux-roues motorisés	En bus (covoiturage)	Autre (convoiturage)	Non concerné
A l'école					
Dans les commerces du centre					
Dans les commerces de la périphérie					
Dans les lieux sportifs (stade, aires de jeux)					
Aux lacs					
Dans les services publics (mairie, Poste, banques...)					
Dans les services de santé					

13. **Rencontrez-vous des difficultés pour vous déplacer dans Millas ?**

- Oui  
 Non  
 Si oui, lesquelles ?  
 Circulation routière  
 Stationnement  
 Accessibilité aux bâtiments et équipements publics  
 Signalétique

## VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

14. **Pratiquez-vous (ou un membre de votre famille) une activité sportive**

## ou culturelle sur la commune de Millas ?

Activité sportive	OUI	NON
Activité culturelle		
Si non, pour quelles raisons ?		
<input type="checkbox"/> Par manque de temps		
<input type="checkbox"/> Coût trop élevé des activités		
<input type="checkbox"/> Manque de choix		
<input type="checkbox"/> Horaires inadaptes		
<input type="checkbox"/> Pratique sur une autre commune		
<input type="checkbox"/> Pas d'intérêt		
<input type="checkbox"/> Autre, précisez : .....		

15. **Quels types d'activités, souhaitez-vous voir se développer sur la commune ?**

- Activités de sports collectifs  
 Activités de sports individuels  
 Activités créatives (poterie, dessin, peinture)  
 Activités de gestionnaire  
 Activités dans un spectacle (cirque, théâtre, chants, danse...)  
 Autre, précisez : .....

16. **Est-ce que vous et/ou votre famille faites partie d'une association au sein de Millas ?**

- Oui  
 Non  
 Si oui, laquelle ?  
 Association sportive  
 Association culturelle  
 Association sociale  
 Association éducative  
 Association des anciens combattants

17. **Fréquentez-vous des lieux culturels ?**

- Oui  
 Non  
 Si oui, lesquels ?  
 Cinéma  
 Concerts / spectacles  
 Musées  
 Expositions  
 Bibliothèque / Médiathèque

18. **Fréquentez-vous la médiathèque de Millas ?**

- Oui  
 Non  
 Si non, pour quelles raisons ?

## COMMUNICATION

19. **Comment vous informez-vous des activités, événements et animations qui se déroulent sur la commune ?**

- Le magazine communal  
 La presse locale  
 Le site internet de la commune  
 Les panneaux d'affichage  
 Le bouche à oreille  
 Les panneaux lumineux d'information  
 Les flyers et affiches  
 Citykomi, application mobile de la mairie  
 Autre, précisez : .....

20. **Comment vous informez-vous des actualités de la mairie ?**

- Affichage en mairie  
 Le magazine communal  
 Site internet de la mairie  
 Les réseaux sociaux

21. **Quels moyens de communication privilégiez-vous pour joindre votre mairie ?**

- Le téléphone  
 Le déplacement physique  
 La communication numérique (mail, site internet, réseaux sociaux)  
 Autre, précisez : .....

22. **Comment jugez-vous les services de la mairie ?**

Accueil physique	Pas du tout satisfaisant	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Pas d'avis
Accueil téléphonique					
Accessibilité (voitures, PMR...)					

Prise en charge de vos demandes	Pas du tout satisfaisant	Peu satisfaisant	Très satisfaisant	Pas d'avis
Les délais de réponse				
Horaires d'ouverture de la mairie au public				

23. **Quels services de la mairie sollicitez-vous le plus ?**

- Le secrétariat  
 L'état civil  
 Le CCAS  
 La règle des eaux  
 Le service urbanisme  
 Les services techniques  
 La police municipale

## HABITAT ET SOLIDARITE

24. **Vivez-vous ?**

- Seul  
 En couple  
 En couple avec des enfants  
 En colocation

25. **Quel est votre tranche d'âge ?**

- 18-35 ans  
 36-50 ans  
 51-70 ans  
 71-85 ans  
 Plus de 85 ans

26. **Quel est votre activité ?**

- Etudiant / En formation  
 Salarié dans le public  
 Salarié dans le secteur privé  
 Chef d'entreprise  
 Personne au foyer  
 Retraite  
 En recherche d'emploi

27. **Si vous exercez une activité professionnelle, sur quelle commune ?**

28. **Dans quels quartiers de Millas habitez-vous ?**

- Centre-ville  
 Lotissements  
 A l'extérieur de la ville

29. **Depuis quand habitez-vous à Millas ?**

- Entre 1 et 5 ans  
 Entre 5 et 10 ans  
 Entre 10 et 20 ans  
 Depuis plus de 20 ans

30. **Quelles sont les motivations de votre implantation à Millas ?**

- Proximité lieu de travail  
 Rapprochement familial  
 J'y suis né ou vécu tout mon enfance  
 Proximité des équipements publics  
 Faibles taxes (impôts foncier, IM 10)  
 Impôts locaux peu élevés  
 Coût de logement adapté à mes ressources  
 Disponibilité foncières  
 Le cadre de vie  
 Taille de logement adapté  
 Autre, précisez : .....

31. **Dans votre logement, vous êtes ?**

- Propriétaire  
 Locataire auprès d'un bailleur privé  
 Locataire auprès d'un bailleur social (HLM)  
 Hébergé gratuitement  
 **Si propriétaire, envisagez-vous des travaux dans votre logement ?**  
 Oui  
 Non  
 **Si oui, de quels types ?**  
 Rénovation façade  
 Travaux d'économie d'énergie  
 Travaux pour le maintien à domicile  
 Autres, précisez : .....



### 32. Votre logement est-il adapté à vos besoins ?

- Oui  
 Non  
 Si non, quel(s) type(s) de problèmes rencontrez-vous ?  
 Logement trop petit  
 Problèmes de confort  
 Logement insalubre/inconfortable  
 Inadapté en raison de problème de santé ou de l'âge  
 Problème de voisinage  
 Autre, préciser : .....

## EVALUATION DU CENTRE-VILLE DE MILLAS

### 33. Globalement, comment jugez-vous la fréquentation du centre-ville ?

- En développement     Stable     En perte de vitesse

### 34. Sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous les critères suivants du centre-ville ?

	5	4	3	2	1
Accès en voiture	Tres satisfaisant	Satisfaisant	Ni satisfait ni insatisfait	Insatisfait	Tres insatisfait
L'accès en transport doux (marche, vélo, trottinette,...)					
Le stationnement					
La signalétique					
La qualité des aménagements urbains (éclairage, feautserment,...)					
La propreté					
Le sentiment de sécurité					
Les animations dans le centre-ville animé					
Les jours/heures d'ouverture des commerces					
Le choix/diversité des commerces					

### 35. Parmi les projets suivants, quels sont ceux que vous souhaitez que la commune développe en priorité dans les six à venir ?

En sponané 5 choix possibles

- La rénovation de l'habitat  
 La refecton de la voirie  
 La création d'espaces verts  
 Le développement des mobilités douces inequritaires  
 L'amélioration et la sécurisation de l'avenue Jean Jaurès  
 Le développement de la vidéo-protection  
 Le développement d'actions sociales par le CCAS  
 La création d'un groupe scolaire  
 Une refecton des équipements sportifs  
 Le développement de lieux culturels

## Commentaires :

[www.millas.fr](http://www.millas.fr)

**MILLAS**  
et vous

# LA VILLE DE MILLAS À VOTRE ÉCOUTE



## RÉGIE DES EAUX

### QUELQUES RAPPELS

#### MODALITÉS DE RÉGLEMENT DE VOTRE FACTURE D'EAU



#### Fermeture de la trésorerie de Millas

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Centre des Finances Publiques de Millas est fermé. La gestion a été transférée au Service de Gestion Comptable (SGC) de Prades, 11 avenue Beausoleil  
 Tél : 04 68 96 60 23.  
 mail : [sgc.prades@dfnp.finances.gouv.fr](mailto:sgc.prades@dfnp.finances.gouv.fr)

#### Nouveau service : « paiement de proximité »

Vous pouvez dès maintenant payer en numéraire (dans la limite de 300 euros) ou par carte bancaire, muni de votre facture d'eau, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé à Millas au bureau de tabac situé à place Lafayette, sur présentation du QR code situé au recto de la facture.  
 Le paiement est sécurisé et fiable.

**Par internet :** [www.payfp.gouv.fr](http://www.payfp.gouv.fr), identifiant : 003079 (paiement sécurisé et simplifié).

#### Par mensualisations

**Mandat de prélèvement à compléter et à nous retourner** avant le 20/12 de l'année en cours, disponible sur demande à la Régie des Eaux (Mairie de Millas - Place de l'Hôtel - Ouverture du public du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h45 à 17h45 et le vendredi de 10h à 12h et de 15h45 à 16h45), par mail ([regies-eaux@mairie-millas.fr](mailto:regies-eaux@mairie-millas.fr)) ou par téléphone (04 68 57 40 06).

Par chèque bancaire ou postal : à l'ordre du **TRESOR PUBLIC** et à envoyer au **Service Gestion Comptable de Prades** situé 11 avenue Beausoleil 65300 Prades.  
 Par virement sur le compte de la trésorerie de Prades :  
**BIC : BDFPERRIGMAN BDFEFRPPCT - IBAN : FR38 3000 1006 3106 6500 0000 056**

## FUITES

Il est important d'être attentif aux fuites d'eau qu'elles proviennent des canalisations, de la robinetterie, de la classe d'eau, des WC ou du cumulus d'eau chaude.  
 Pour détecter une fuite d'eau, le moyen le plus sûr d'utiliser son compteur d'eau.  
 Le soir, fermer tous les robinets en s'assurant que les appareils électroménagers sont à l'arrêt, puis relever les chiffres du compteur.  
 Le matin suivant, avant d'utiliser le moindre point d'eau, relever à nouveau les chiffres qui doivent être identiques. Si ce n'est pas le cas, il y a sans doute une fuite d'eau, qu'il faut rectifier.

Le soir, fermer tous les robinets en s'assurant que les appareils électroménagers sont à l'arrêt, puis relever les chiffres du compteur.  
 Le matin suivant, avant d'utiliser le moindre point d'eau, relever à nouveau les chiffres qui doivent être identiques. Si ce n'est pas le cas, il y a sans doute une fuite d'eau, qu'il faut rectifier.  
 En cas de fuite visible, de bruit suspect, décoloration (avant compteur ou sur le domaine public), n'hésitez pas à contacter la Régie au **04 68 57 40 06**. Une astreinte est assurée 24h/24 et 7/7.  
 Il est de la responsabilité de tous les acteurs (collective et population) de mettre tout en œuvre pour économiser l'eau !

## FORAGES

Il est rappelé à tout propriétaire de forage qu'il est dans l'obligation de **le déclarer en mairie**. **L'usager doit participer aux frais inhérents à la collecte et au traitement des rejets des eaux usées.**  
 Le Règlement du Service Interdit, à toute personne disposant à l'intérieur de sa propriété de conduites alimentées par l'eau d'un forage, de les raccorder aux canalisations intérieures après compteur.

## NETTOYAGE ANNUEL

Un nettoyage annuel de l'ensemble du réseau des eaux usées sera réalisé courant avril 2022.  
 Pour rappel, la Régie des Eaux est souvent sollicitée pour des interventions de débouchage de réseaux d'égouts et des branchements d'eaux usées des particuliers. L'origine de ces interventions est souvent l'accumulation de matières.  
 Il est donc demandé à tous les usagers de jeter les lingères usagées ou tout objet solide à la poubelle et non dans les toilettes.

## QUALITÉ DES EAUX

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine relève de la compétence de l'Agence Régionale de Santé et comprend notamment des prélèvements et des analyses. Les résultats sont très clairs :  
 L'eau distribuée sur la commune de Millas en 2021 respecte à 100% la conformité de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

## ABONNÉS

En 2021, on comptait 2015 abonnés pour 4100 habitants. On note également 200 nouveaux abonnés en 2021 et déjà 30 depuis le début de 2022.



## ELECTIONS

### LÉGISLATIVES

**DU 12 ET 19 JUIN 2022**

#### LÉGISLATIVES :

Pour le scrutin des législatives la date limite d'inscription est le mercredi 4 mai en ligne et le vendredi 6 mai pour les inscriptions papier à déposer en mairie.

#### PROCURATIONS :

Nouveauté : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est possible de donner procuration à une personne inscrite sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre. Le porteur de cette procuration devra cependant se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.  
 La procuration peut concerner soit un tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

**Important :** pour donner procuration, vous devez renseigner le numéro national détecteur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Vous devez également renseigner votre propre numéro national détecteur. Si vous êtes une demande par Certia, Ce numéro est présent sur la carte électorale et peut aussi être retrouvé sur le service en ligne « Interroger votre situation électorale » disponible sur [service-public.fr](http://service-public.fr).

### Comment faire la procuration ?

**Vous pouvez établir une procuration de 3 manières**

En ligne avec le téléservice MaProcuration. Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'inscription « MaProcuration ». Vous devez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devez présenter votre référence d'inscription et votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

Avec le formulaire disponible sur Internet. Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devez obligatoirement aller en personne dans le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence ou un consulat. Vous devez remettre votre formulaire et présenter votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

Avec le formulaire (Cerfa n° 12669-03) disponible au commissariat, à la gendarmerie ou tribunal ou au consulat. Vous devez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

Le service d'election reste à votre disposition  
**04 68 57 40 08**  
[ou.election@mairie-millas.fr](http://ou.election@mairie-millas.fr)

**MILLAS**  
et vous



# UN CENTRE DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNEL POUR MILLAS

## ■ Une Centre de santé pluriprofessionnel c'est quoi ?

C'est une équipe de professionnels de santé de proximité qui partagent un projet commun et qui exercent leurs activités de façon coordonnée et pluriprofessionnel, au bénéfice des patients d'un même territoire. Ces équipes associent des compétences médicales et paramédicales.

## ■ Le Groupement d'Intérêt Public d'Occitanie (GIP) « ma santé, ma région »

Suite à la convention signée avec le Groupement d'Intérêt Public d'Occitanie, la nouvelle Centre de Santé Pluriprofessionnel (MSP) verra le jour début septembre 2022 à Millas; elle regroupera de nombreux professionnels et un coordonnateur.

« Notre ville est impactée par la désertification médicale.

Nous avons conscience que cela a pour conséquence une mauvaise prise en considération de la santé de nos concitoyens et un épuisement de nos médecins. Il est donc important de pouvoir bénéficier de soins de proximité», explique Jacques Garsau, maire de la commune.

**La région Occitanie soutient ce projet, c'est elle qui va gérer les « ressources humaines » en effet elle assurera la recherche active de médecins et gèrera tous les aspects administratifs et réglementaires liés à la santé.**

La commune de Millas s'occupera de l'entretien courant, de la maintenance, des charges et des réparations de la structure.

## ■ Garantir la qualité des soins

Il aura fallu presque 2 ans de rencontres, débats et réflexions avec tous les acteurs de la santé du territoire pour aboutir à ce projet de maison de santé pluriprofessionnel, financé par la Région qui doit accueillir une dizaine de professionnels : des généralistes, mais aussi des spécialistes et des sages-femmes présents, pour des consultations régulières.

Tout le personnel paramédical : les infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, pharmaciens, ... pourront passer une convention avec le centre et participer aux réunions pluriprofessionnelles.

**Cela permettra une meilleure prise en compte des problématiques de soins complexes et de définir des protocoles de soins pour offrir aux patients une prise en soin coordonnée et efficace.**

« L'objectif était de garder la qualité des soins, leur proximité, mais aussi d'être attractif pour les professionnels dans une structure commune avec des services partagés. Il était important d'agir avant la désertification médicale », souligne Nathalie Vergnette, élue en charge de la Santé.

## ■ Agence Régionale de Santé (ARS)

**Point important et positif :**

L'Agence Régionale de Santé soutient la démarche impulsée par la région Occitanie. Elle a rendu un avis favorable pour ce projet.

Le centre sera accrédité par l'ARS car il répond à tous les critères.

L'objectif étant d'avoir une amplitude horaire de 8 h à 20 h du lundi au vendredi et le samedi matin de 8h à 12h.

La Centre de Santé Pluriprofessionnel travaille en santé publique en partenariat avec l'ARS et le Centre Hospitalier de Perpignan en participant activement par exemple, aux différentes campagnes de vaccination.

La Commune de Millas mise sur l'attractivité du territoire souligne l'élué avec « une offre économique, sociale, culturelle et touristique de qualité ».

# SI MILLAS

# M'ÉTAIT CONTÉE...



On aperçoit la Maison Gaixet à droite de la photo. On reconnaît Émilie Tixador, Jean Paixach, le petit garçon devant Émilie, Rose Duchan dans le groupe de gauche. La plus grande vers le centre de la route, à côté de l'homme en blanc, Joséphine, épouse Jordan, devant Rose.

**Une première mention de la commune est apparue en 898 ( Millares).**

**Puis vers 1027-1163, Millas est appelée Marca Hispanica.**

**Plus tard, la commune est nommée Villare de Milars ou de Milariis.**

On peut évaluer la population de Millas en 1385 à 86 foyers.

Actuellement, elle est d'environ 4100 habitants.

- Un moulin à blé existait à Millas autrefois .

- Pendant la Seconde Guerre mondiale, deux résistants millassois ont été tués. (Marcel Billès et Roger Roquefort)

- Des personnages célèbres vécurent à Millas :

• Jean de So, seigneur de Roquefort.

• La famille Noble de Blanes sous Louis XV.

• Don Joseph de Pons et de Guimera, seigneur de Millas.

• Victor Aragon, écrivain et archéologue.

• Le général Roget.

• Georges Reynal, chef du service de presse de la présidence de la République, résistant lors de la Seconde Guerre mondiale.

• Laurent Vinas-Raymond, réalisateur de films.

## LA MLJ DE MILLAS



La Mission Locale Jeune accompagne tous les jeunes de 16 à 25 ans afin qu'ils/elles puissent être écoutés par des professionnels qui les aident à trouver des solutions pour avancer, dans la vie professionnelle (emploi, formation) et/ou dans la vie quotidienne (logement, santé, volontariat, permis de conduire ...).

La Mission Locale est comme les jeunes : unique et particulière.

### Le Contrat d'Engagement Jeunes :

Mesure mise en place en Mars 2022, il s'agit d'un accompagnement renforcé de 6 à 12 mois assorti d'une allocation jusqu'à 500€ par mois :

Un accompagnement personnalisé avec un conseiller dédié qui vous suit tout au long de votre parcours et jusqu'à obtention d'un emploi durable avec un accès à tous les services de la mission locale. (Logement, aide au permis, ateliers, etc)

### Et ma commune ?

Sur Millas, la Mission Locale Jeunes accueille le public du Lundi au Jeudi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h30, le Vendredi de 8h à 12h à place de la mairie de millas.

En 2021, 229 jeunes ont été suivis par l'antenne MLJ de Millas dont 154 ont bénéficié d'un accompagnement renforcé.

Contactez la Mission Locale Jeunes de Millas

04 68 57 26 37

### L'ÉQUIPE DE L'ANTENNE DE MILLAS

De gauche à droite :

Sandra PELLET Assistante Administrative, Carole DUTRAIN Conseillère en insertion professionnelle, Aurélie CIALONI Conseillère en insertion professionnelle Référente CEJ, Sophie BAUX Conseillère en insertion professionnelle Référente CEJ, Mathieu SOLA Coordinateur de Secteur Millas. (Absent sur la photo)



**MILLAS**  
et VOUS

MILLAS

Mairie

Place de l'Hôtel de Ville - B.P. 33

Tél. 04 68 57 35 03 - Fax. 04 68 57 33 16

[www.mairie-millas.fr](http://www.mairie-millas.fr)